

<b>Poste</b>	: <b>2019-PROFESSIONNEL-03</b>	<b>Date de fin : 28 août 2019</b>
<b>Classe d'emploi</b>	: Psychoéducatrice/psychoéducateur	
<b>Lieux de travail</b>	: Écoles primaires et secondaires (secteur de la Petite-Nation)	
<b>Nombre d'heures</b>	: 35 heures/semaine	
<b>Horaire de travail</b>	: Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h	
<b>Statut</b>	: Professionnel remplaçant	
<b>Entrée en fonction</b>	: <b>Septembre 2019 pour une période approximative d'une année, avec possibilité de prolongation</b>	
<b>Traitement</b>	: De 25,25 \$ à 46,41 \$ de l'heure	
<b>Supérieur immédiat</b>	: La directrice du Service des ressources éducatives	

## **PSYCHOÉDUCATRICE/PSYCHOÉDUCATEUR**

### **NATURE DU TRAVAIL**

L'emploi de psychoéducatrice ou psychoéducateur comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage, d'aide, d'accompagnement et d'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, ainsi que de détermination d'un plan d'intervention psychoéducative et sa mise en œuvre, dans le but de réunir les conditions favorables à l'adaptation optimale de l'élève, au rétablissement et au développement de ses capacités adaptatives et de son autonomie, en interaction avec son environnement. Elle ou il assume un rôle conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

### **QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES**

La psychoéducatrice ou le psychoéducateur participe à l'élaboration et la mise en application du service de psychoéducation tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il planifie et effectue l'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation, et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire, afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins au plan psychosocial; elle ou il recueille auprès des intervenantes et intervenants scolaires ou externes et des parents des renseignements pertinents, sélectionne et utilise les tests appropriés, effectue des entrevues et procède à des observations et à l'analyse des données, dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins de l'élève.

Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation.

Elle ou il accompagne et conseille les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'adaptation; elle ou il leur propose des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves et les guide dans le choix d'attitudes et d'approches pour favoriser le développement de comportements sociaux souhaitables et de compétences adaptatives; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation.

Elle ou il planifie, organise et anime, en collaboration avec d'autres intervenantes et intervenants scolaires ou externes, des activités auprès de groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou des problématiques particulières.

Elle ou il conçoit, adapte ou élabore du matériel en fonction des besoins et des capacités des élèves présentant des difficultés d'adaptation.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire; elle ou il leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève.

Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

#### **QUALIFICATION REQUISE**

- Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec.

#### **Autres exigences**

- Elle ou il doit posséder un véhicule pour les déplacements entre les écoles.
- Expérience en animation et en formation.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur demande écrite d'un maximum de 2 pages accompagnée de leur curriculum vitae, une copie des diplômes obtenus et le [formulaire](#) d'accès à l'égalité à l'emploi **le ou avant le 28 août 2019 à 16 h**, à l'attention de :

Madame Mélissa Paquette - Service des ressources humaines  
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées  
582, rue Maclaren Est  
Gatineau (Québec) J8L 2W2  
Télécopieur : 819-986-9283  
Courriel : [affichage@cscv.qc.ca](mailto:affichage@cscv.qc.ca)

**SEULE LA PERSONNE RETENUE AINSI QUE LES PERSONNES DETENANT UN POSTE REGULIER A  
LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLEES, RECEVRONT UNE REPOSE ECRITE.**

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres de minorités visibles, les membres de minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. *De plus, les personnes ayant besoin d'accommodements lors du processus de sélection sont invitées à nous en faire part.*